

Le changement du 7 novembre 1987 et le renforcement des relations Tuniso-mauritaniennes

Le changement du 7 novembre a inauguré une nouvelle étape dans les relations établies entre la République Tunisienne et la République Islamique de Mauritanie sœur qui n'ont cessé, depuis lors, de se renforcer.

En effet, c'est dans ce cadre que S.E le président Zine El Abidine Ben Ali a dit dans une déclaration faite à l'Agence Mauritanienne d'Information (AMI) en avril 1993 : " les relations tuniso-mauritaniennes se distinguent par un caractère amical et permanent... ce sont des relations d'amitié et de coopération bien ancrées et solides, dont les trames ont été tissées par des constantes d'histoire et de géographie et affirmées par des aspirations communes vers plus de progrès, d'invulnérabilité et de prospérité.

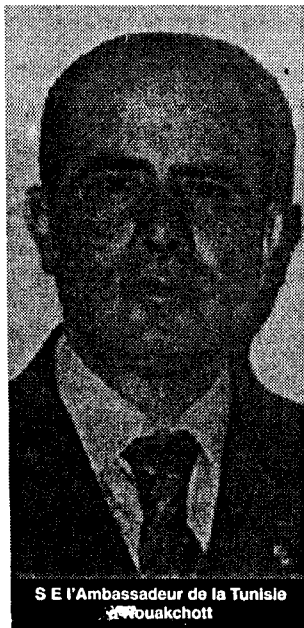
Sur le plan politique, la concertation périodique, la coordination des positions et l'échange de visites entre les hauts responsables dans les deux pays constituent la caractéristique principale de nos relations "

La période écoulée a connu des rencontres au niveau du sommet entre S.E le président Zine El Abidine Ben Ali et son frère le président Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya que ce soit à Tunis ou à Nouakchott.

Les réunions internationales à l'échelle africaine, arabe ou de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) ont offert des opportunités de rencontre et de concertation, parmi lesquelles, l'on peut citer la participation remarquée de S.E le président Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya aux travaux de la seizième session ordinaire du Sommet arabe, tenue à Tunis les 22 et 23 mai dernier.

L'échange des envoyés spéciaux entre les chefs d'Etat de deux pays est l'une de ces pratiques de concertation pour la consolidation des liens de coopération et la coordination des positions, ainsi que leurs entretiens directs par téléphone. Ce bref aperçu ne permet pas de citer toutes les opportunités de communication qui leur ont été offertes.

Au niveau international, on peut constater que le Tunisie et la Mauritanie oeuvrent à constituer, ensemble, un élément de rapprochement et de concorde et une voix pour la paix, la coopération et la solidarité dans le monde et un soutien au dialogue dans le cadre de l'observation des prin-



S.E l'Ambassadeur de la Tunisie à Nouakchott

cipes du respect mutuel et de l'entente.

Les deux pays ont créé la Haute Commission Mixte Tuniso-Mauritanienne de Coopération (HCM), instrument efficace qui tenait, dans une première étape, ses réunions, à tour de rôle, dans l'une des deux capitales tous les deux ans.

Les deux parties ont convenu grâce à une volonté politique, de tenir les réunions de cette commission annuellement sous la présidence des premiers ministres des deux pays, et ce, à partir de sa 6ème session, tenue à Nouakchott en 1997. La dernière réunion de cet organe est la 13ème session, qui a été tenue à Tunis à la fin du mois de septembre écoulé.

Outre, la HCM, il a été créée, dans une étape ultérieure, le Comité de Concertation Politique et de Suivi (CCPS), dont la 7ème session a été tenue à Nouakchott au début du mois de juin 2004. Ce comité se réunissait, lors de son institution, un ou deux jours avant la réunion de la HCM.

Cherchant à assurer un suivi régulier, en vue de réaliser les objectifs escomptés des recommandations de la HCM, les deux parties ont décidé de

tenir, à partir de 2003, les réunions du comité de concertation politique et de suivi (6) mois après la réunion de la haute commission mixte. Le CCPS se réunit sous la présidence de Monsieur le Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires Etrangères chargé des affaires maghrébines et africaines, du côté tunisien ; et de Monsieur le Secrétaire d'Etat chargé de l'Union du Maghreb Arabe (UMA), du côté mauritanien.

Ce comité a contribué et continue encore à approfondir la concertation politique et la consolidation du processus de la coopération fructueuse et à renforcer les liens d'amitié entre les deux peuples frères, conformément aux hautes instructions des chefs d'Etat des deux pays "M. le président Zine El Abidine Ben Ali et S.E le président Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya.

Les travaux des différentes sessions de la HCM ont permis la réalisation de plusieurs acquis au profit des deux pays. En effet, cet organe a cerné tous les volets ou presque, de la coopération tels les échanges économiques et commerciaux, la coopération dans le domaine industriel ainsi que les secteurs du transport (terrestre, maritime et aérien), l'artisanat, le tourisme, la santé, l'hydraulique et les assurances etc. Il ne se passe aucune semaine sans que des hommes d'affaires, des experts, des techniciens coopérants ou autres délégations n'effectuent des visites à Tunis ou à Nouakchott.

La HCM a permis également la signature de dizaines de conventions, de protocole et programmes exécutifs qui ont contribué à coordonner les programmes de développement dans les deux pays et à renforcer l'échange des expertises et des expériences.

Le rythme du développement continu en Tunisie et en Mauritanie, l'affermissement de la sécurité et l'impulsion de l'esprit d'initiative ont contribué, pour une large part, à conférer un élan soutenu au rythme de la coopération bilatérale. Il n'est de meilleure illustration que l'augmentation du nombre des étudiants mauritaniens poursuivant leurs études en Tunisie et celui des Tunisiens résident en Mauritanie ainsi que la multiplication, d'année en année, du volume, des échanges commerciaux entre les deux pays. En effet, ce volume qui était insignifiant au début de l'année 1987, dépassera, selon les prévisions, les objectifs fixés par les deux parties à la fin de cette année.

C'est dans ce cadre qu'au moins cent (100) sociétés tunisiennes réalisent actuellement des transactions commerciales avec les opérateurs mauritaniens. Mis à part l'investissement tunisien dans le secteur des télécommunications, plusieurs bureaux d'études tunisiens opèrent avec des partenaires mauritaniens ; ce qui illustre bien le niveau qu'a atteint la coopération fructueuse tuniso-mauritanienne dans les différents domaines d'exploitation des ressources dont disposent les deux parties.

Au cours du mois de novembre 1993, et sur instructions de M. le président Zine El Abidine Ben Ali, a été créée une ligne aérienne hebdomadaire liant Tunis et Nouakchott ; ce qui a permis de rapprocher la distance entre les deux peuples frères et contribué à promouvoir les échanges commerciaux, culturels et techniques entre les deux pays. Cette décision a été suivie par la création de deux nouvelles lignes hebdomadaires en octobre 2002 et en septembre de l'année en cours ; ce qui témoigne de l'intense activité entre les deux pays.

La volonté sincère et commune des dirigeants et différents responsables des deux pays pour améliorer, toujours davantage, les conditions sociales des peuples tunisien et mauritanien et la saisie de toutes les opportunités en vue de la consolidation de la coopération bilatérale sont les deux raisons essentielles du développement continu que les relations tuniso-mauritanienne n'ont cessé d'enregistrer.

Le commencement par M. le président Zine El Abidine Ben Ali de l'exécution de son programme pour le futur, immédiatement après sa réélection et au moment de la célébration du 17ème anniversaire du changement du 7 novembre 1987, donnera à l'économie tunisienne une meilleure compétitivité. Les indices prometteurs concernant le développement de l'économie en Mauritanie sœur nous porte à croire que la coopération entre les deux pays frères connaît un saut qualitatif distingué au cours de la période à venir.

"... Dis : agissez, Dieu, le Prophète et les Croycants seront témoins de vos actions..." Coran.

L'AMBASSADEUR DE LA RÉPUBLIQUE
TUNISIENNE A NOUAKCHOTT
ABDERRAHMAN BELHADJ ALI